

Madame Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Téléphone : (rés.) (____) _____ (bur.) (____) _____ (cell.) (____) _____

Télécopieur : (____) _____ Courriel : _____

Désirez-vous garder votre courriel confidentiel. Oui Non

Il sera alors exclu du bottin électronique.

No d'assurance sociale ____/____/____ Nationalité _____ Date de naissance ____/____/____

No TPS _____ No TVQ _____ jour mois année

Je, soussigné(e) donne librement mon adhésion à la SARTEC (Société des auteurs de radio, télévision et cinéma). Je m'engage à en observer les statuts, règlements et décisions ainsi qu'à payer la cotisation annuelle fixée par la Société. J'autorise la Société à négocier, à conclure et à administrer en mon nom avec tout organisme gouvernemental, producteur, diffuseur et autre utilisateur, des ententes collectives réglementant ma rémunération, mes droits d'auteur et autres conditions de travail. EN FOI DE QUOI, j'ai signé, après m'être acquitté(e) de mon droit d'adhésion et de ma cotisation pour l'année 201__.

Date

Signature

Note : Si l'espace réservé ci-dessous (réservé à l'administration) n'est pas rempli, joindre avec votre demande, vos frais d'adhésion et votre cotisation, une copie de votre contrat le plus récent.

Espace réservé à l'administration de la SARTEC

No du contrat SARTEC _____ Date de l'envoi recommandé _____

Titre de l'émission ou de l'œuvre _____

Nom de la maison de production _____

DÉFINITION

AUTEUR : toute personne qui rédige des textes pour la radio, la télévision, le cinéma, la scène, le multimédia, le doublage (incluant la rédaction, l'adaptation, la traduction et la révision) ou toute autre technique audiovisuelle. (voir les Statuts et Règlements – 2.a, 2.h.)

CONDITIONS D'ADMISSION

- A. Tout auteur est admissible comme membre de la Société.
- B. L'auteur désirant devenir membre doit faire la preuve qu'il est présentement ou a été, dans les douze mois précédant sa demande, sous contrat d'engagement professionnel dans un des champs d'activités sous la juridiction de la Société.
- C. Toute personne désirant être admise doit de plus:
 - s'engager à respecter les statuts, règlements, règles et conventions de la Société ;
 - être acceptée par le Conseil d'administration ;
 - payer les frais d'adhésion et la cotisation annuelle.
- D. Toute personne admise comme membre recevra une carte de membre qu'elle devra produire chaque fois qu'on lui en fera la demande.

SORTES DE MEMBRES

- 1. La Société comprend des membres actifs, des membres stagiaires, des membres associés, des membres à vie et des membres doyens.
- 2. Le **membre actif** est un membre de plein droit. Il jouit de tous les avantages et répond de toutes les obligations qui découlent du statut de membre de la Société. Il répond aux conditions d'admission de l'article B ci-dessus.
- 3. Le **membre stagiaire** n'est pas un membre actif. Il ne répond pas aux conditions d'admission de l'article B ci-dessus. Il est étudiant en scénarisation ou bénéficiaire d'un programme d'aide à la scénarisation ou d'une bourse d'un champ d'activités sous la juridiction de la SARTEC. Il n'a pas droit de vote aux assemblées. À moins de verser des cotisations à la source et autres contributions usuelles à la Caisse de Sécurité, il n'a pas droit aux assurances ou autres avantages de ladite Caisse.
- 4. Le **membre associé** n'est pas un membre actif. Il ne répond pas aux conditions d'admission de l'article B ci-dessus. Il est signataire d'un contrat d'option ou d'une lettre d'intention dont le contrat d'écriture n'est pas en vigueur et n'a pas d'autre contrat d'engagement dans notre juridiction. Il n'a pas droit de vote aux assemblées. À moins de verser des cotisations à la source et autres contributions usuelles à la Caisse de Sécurité, il n'a pas droit aux assurances ou autres avantages de ladite Caisse. Le statut de membre actif peut lui être conféré dès la prise d'effet d'un contrat d'écriture sous juridiction de la SARTEC.

COTISATION ANNUELLE (du 1^{er} février au 31 janvier) :

MEMBRE STAGIAIRE : 35 \$+ 10\$ (frais d'adhésion) = **45\$**
 MEMBRE ASSOCIÉ : 50\$ + 10\$ (frais d'adhésion) = **60\$**
 MEMBRE ACTIF : 85\$ + 10\$ (frais d'adhésion) = **95\$**

Si vous adhérez après le 1^{er} septembre au 31 janvier :

MEMBRE STAGIAIRE : 20 \$+ 10\$ (frais d'adhésion) = **30\$**
 MEMBRE ASSOCIÉ : 30\$ + 10\$ (frais d'adhésion) = **40\$**
 MEMBRE ACTIF : 50\$ + 10\$ (frais d'adhésion) = **60\$**